



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

Que lors de la séance tenue le 05 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté, par résolution, le premier projet de « **règlement numéro 2022-297 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin de transférer des zones prioritaires d'aménagement avec des zones d'aménagement différées et vice versa** ».

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 09 janvier 2023 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le projet de règlement vise le transfert de zones d'aménagement prioritaires et d'aménagement différées. Ce transfert de zones sera d'une superficie égale d'environ 2.7 ha.

La zone prioritaire d'aménagement transférée maintenant en zone d'aménagement différée est située au nord-ouest du jardin des Sages.

La zone d'aménagement différée transférée maintenant en zone prioritaire d'aménagement est située au nord-est de la rue Therrien.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14 décembre 2022.

Sylvie Champagne  
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2022-297 Assemblée consultation